



Accident entre deux voitures se garer

Par **Ben78**, le 15/06/2016 à 13:19

Bonjour,

J'ai eu un accident lundi en tentant de me garer.

Pour vous résumer la situation:

Je me suis arrêté en amont d'une place de stationnement située de mon côté de la route pour la prendre en marche arrière (Stationnement en bataille). Mon clignotant droit était actionné et indiqué clairement que je souhaitais me garer.

Une voiture arrivant en sens inverse et désirant aussi se garer, s'est arrêtée à 5m devant moi. J'ai donc commencé ma manœuvre et reculé dans la place de stationnement. Comme le veut le code de la route, je regardais derrière moi pendant la manœuvre.

Le véhicule A a redémarré, franchit la moitié de la route afin de prendre la même place que moi et a heurté

mon avant gauche arrachant ainsi mon aile et pare choc.

Je considère que je ne suis pas en tort, en effet :

1 : J'ai signalé mon intention de stationner avec mon clignotant droit

2 : J'ai attendu que le véhicule A venant d'en face passe ou s'arrête.

3 : Une fois le véhicule A arrêté, j'ai reculé en marche arrière en me retournant comme le veut le code de la route.

4 : Le véhicule A a redémarré alors que j'étais retourné pour me garer

4 : Le véhicule A a franchi le milieu de la route, heurtant mon avant gauche pour se garer sur la place située de mon côté de la route.

Mon analyse : Si le Véhicule A n'avait pas redémarré et franchi le milieu de la route pour se garer de mon côté de la route alors que j'étais retourné pour me garer en marche arrière, l'accident n'aurait pas eu lieu. L'obstacle était prévisible et le conducteur du véhicule A aurait dû attendre la fin de ma manœuvre.

L'analyse de mon assureur: Je suis en marche arrière donc en tort!

Qu'en pensez vous?[smile33]

Par **Ben78**, le 15/06/2016 à 13:26

J'ai oublié de préciser que sur le constat nous avons tous les deux coché la case 3: prenait un stationnement

Nous avons fait un schéma ou il indique avec une flèche traverser la chaussée pour prendre la même place de stationnement. Dans les Observations, il a indiqué que les véhicules se

sont heurtés en voulant prendre la m[^]me place de stationnement. Et moi j'ai indiqué:
Stationnant en marche arrière, le véhicule A a redémarré au moment ou je prenais ma place
et a heurté mon avant.

Par **Visiteur**, le **15/06/2016** à **13:28**

Bonjour,
marche arrière; en tort ! Malheureusement pour vous, je crois que vous n'y échapperez pas !

Par **Ben78**, le **15/06/2016** à **14:04**

Donc en résumé, il suffit de taper n'importe quelle voiture faisant une marche arrière pour se
faire refaire sa carrosserie???
Désolé, je n'ai commis aucune faute et je serai responsable à 100%???

Par **ax04530**, le **20/06/2016** à **21:33**

C'est toute la différence entre le barème des assurances et le code de la route.
Vous pouvez entamer une médiation avec votre assureur pour exposer les circonstances
particulières de votre accident, et éviter l'application stricto sensu du barème, qui ne vous est
pas opposable, faut-il le rappeler.

Par **janus2fr**, le **21/06/2016** à **08:51**

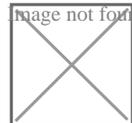
[citation]Donc en résumé, il suffit de taper n'importe quelle voiture faisant une marche arrière
pour se faire refaire sa carrosserie???

Désolé, je n'ai commis aucune faute et je serai responsable à 100%???

Bonjour,

L'assureur applique le cas 51C du barème IRSA :

Image not found or type unknown



Comme le dit ax04530, vous pouvez toujours tenter un traitement du dossier en droit commun
et obtenir, au mieux, un 50/50.

Par **ax04530**, le **21/06/2016** à **19:54**

Oui un 50/50 me paraît le maximum à espérer.

Pour votre étape 3: sauf erreur le Code de la Route ne vous demande pas de vous retourner pour effectuer une marche arrière. Vous devez confondre avec un conseil d'auto-école sur lequel je tairais mon avis.

Personnellement j'utilise les trois rétroviseurs dans ce cas, car je sais bien que certains usagers raisonnent en termes de constat amiable, et non de prudence dictée par les articles du Code de la Route...

Par **janus2fr**, le **21/06/2016** à **20:07**

[citation]Personnellement j'utilise les trois rétroviseurs dans ce cas,[/citation]
Sans parler des caméras de recul qui équipent à présent les véhicules...